

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDEARRONDISSEMENT DE  
NARBONNE**DOMAIN** : Domaine de  
compétence par thème**SOUS-DOMAIN** :  
Environnement

Membres en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance :  
Gérard LACOMBECONVOCATION EN DATE DU :  
5 Décembre 2025AFFICHAGE EN DATE DU :  
5 Décembre 2025ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPÔT EN SOUS  
PREFECTURE LE :  
\_\_\_\_\_ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :  
\_\_\_\_\_

N° : 2025\_29

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Syndicat Mixte du Delta de l'Aude****Séance du Comité syndical du 16 Décembre 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.*

**Présents :****La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du

Bureau, titulaire

**La Communauté de Communes « La Domitienne » :**

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du

Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY, titulaire

**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du

Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY, titulaire

**Absents suppléés :****La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire

représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau,

titulaire, représenté par Monsieur Eric RENVOISE,

suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire,

représentée par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant.

**Objet : Convention d'Attribution de plants avec le Département**

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'aménagement du terrain autour des services techniques situés à Salles d'Aude, le SMDA va solliciter l'expertise et les compétences de la Pépinière Départementale de l'Aude.

Une fois les travaux d'extension définis dans le permis de construire, le SMDA organisera une visite avec la personne mandatée par le Département afin de choisir les végétaux les plus adéquats.

Ainsi afin de pouvoir bénéficier de l'attribution de ces plants il convient de délibérer et d'autoriser le Président à signer la convention avec le Département.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour : 5 185.44 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**LE COMITE SYNDICAL  
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 16 Décembre 2025

**Le Président,  
Xavier BELART**

